



académie
Lille

Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Collège Paul Langevin



TRANSPORT SCOLAIRE

Pour rappel, les familles des élèves actuellement inscrits dans l'établissement, qui n'ont pas changé d'adresse, d'établissement scolaire ou de qualité (externe/demi-pensionnaire ou interne) et qui disposent d'une prise en charge régionale 2020/2021, n'ont pas de démarche à faire auprès de la Région Hauts-de-France. Les prises en charge valables pour la prochaine année scolaire 2021/2022 seront renouvelées automatiquement et disponibles, à compter de la fin du mois de juin, sur internet, voire envoyées par voie postale au domicile des familles qui en ont fait la demande.

En revanche, dans le cas d'une nouvelle entrée dans votre établissement ou d'un changement de situation, les familles doivent formuler une demande auprès de la Région.

Deux solutions :

- ∅ par internet sur la plateforme d'inscription aux transports scolaires transports.hautsdefrance.fr. Compte tenu de la situation sanitaire et du maintien, à ce jour, des équipes en télétravail, cette formule est fortement à privilégier

ou

- ∅ par formulaire papier pour les familles qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas faire leur inscription en ligne. Ce formulaire est disponible au téléchargement sur le site internet de la Région Hauts-de-France.

Validation simplifiée des prises en charge Arc en Ciel pour les élèves déjà titulaires d'une carte Pass Pass

Dès à présent, les familles des élèves utilisateurs du réseau régional Arc en Ciel n'auront plus de démarche à effectuer auprès des services des transporteurs. En effet, dès lors que les élèves sont titulaires d'une carte Pass Pass reconnue par Arc en Ciel et active, les droits au transport scolaire seront télédistribués et chargés sur leur carte lors de leur première validation 21/22 à bord des cars. Cette évolution sera notée au verso des prises en charge que nous maintenons pour la bonne information des familles.

Les élèves, qui ne sont pas encore titulaires d'une carte Pass Pass ou si cette dernière a été émise par un autre réseau, devront néanmoins continuer à se rapprocher des services des transporteurs.

A vos côtés

La Direction des Services de Transport de la Région Hauts-de-France reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez. Les familles peuvent également nous joindre par téléphone au 03.74.27.00.50 (numéro d'appel unique) ou par messagerie via le formulaire de contact disponible à l'adresse <http://transports.hautsdefrance.fr/contact/>.